

PAS D'

ALCOOL



AUX MOINS
DE 16 ANS:

nous nous y engageons!

Pourquoi une nouvelle loi?

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé




Congrès
de préservation
des libertés

Loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de
boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans.



**PAS D'
ALCOOL**

Loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans.

Article unique. Dans tous les débits de boissons, dans tous les commerces et dans tous les lieux publics il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de moins de seize ans des boissons alcooliques ou des mélanges de boissons alcooliques avec d'autres boissons, titrant plus de 1,2% d'alcool en volume, à consommer sur place ou à emporter.

Toute infraction à la présente loi est punie d'une amende de 251 à 1.000 euros.

Loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets **Mémorial A - No. 43 (29 juin 1989)**

Art. 20 - La loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets interdit d'une part de recevoir dans un débit de boissons alcooliques des incapables majeurs et des mineurs de 16 ans non accompagnés par leur représentant légal, d'autre part de servir ou d'offrir des boissons alcoolisées à des mineurs de 16 ans.

Celui qui donne à boire à un mineur de 16 ans est puni d'une amende de 251 à 1.000 euros.

La même loi interdit l'installation d'appareils automatiques distribuant des boissons alcooliques directement à la clientèle. (...)





Quelques explications

Dans notre société, l'alcool reste le principal facteur responsable des toxicomanies. Il joue également presque toujours un rôle dans l'apparition d'autres types de dépendances. Or, les premiers contacts avec l'alcool se font à un âge de plus en plus précoce. L'apparition et la multiplication des alco pops sur le marché y ont contribué. Les jeunes, et les filles en particulier, qui ont une attirance naturelle pour ce qui est plutôt sucré, se mettent à consommer de l'alcool, le goût souvent amer de celui-ci étant masqué par les grandes quantités de sucre et d'arômes chimiques contenus dans les alco pops.

Différences liées à l'âge

Les effets et les risques liés à la consommation d'alcool dépendent beaucoup de l'âge, les jeunes supportant moins bien l'alcool que les adultes et étant davantage exposés aux dangers qui en découlent.

■ Un poids inférieur

En règle générale, les enfants et les adolescents ont un poids inférieur à celui des adultes. De ce fait, l'alcool se répartit dans une quantité plus faible de liquide corporel et la concentration d'alcool dans le sang se trouve ainsi augmentée.



PAS D'
ALCOOL

■ Une élimination plus difficile de l'alcool

Chez les jeunes, les enzymes contribuant à l'élimination de l'alcool par le foie sont présentes en plus petites quantités que chez les adultes ; plus l'âge est précoce au moment de la consommation d'alcool, plus le risque d'une intoxication alcoolique grave augmente.

■ Une mise en danger du développement corporel

La consommation d'alcool à l'adolescence est susceptible d'entraver des processus physiques de développement, comme la croissance osseuse par exemple. Une consommation d'alcool excessive peut en effet provoquer une baisse de la production des hormones de croissance qui jouent un rôle déterminant dans le développement des os et des muscles.

■ Des risques pour le développement intellectuel

Des découvertes récentes dans les domaines des neurosciences et de la pédopsychiatrie indiquent que le développement du cerveau n'est vraiment achevé qu'après l'âge de 20 ans. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le cerveau des adolescents est davantage exposé aux dégâts liés à l'alcool que celui des adultes. Des études ont mis en évidence les effets nocifs de l'alcool au niveau de la capacité d'apprentissage et de la prise de décision. Les adolescents sont à une étape clé où ils



AUX MOINS DE 16 ANS: nous nous y engageons!



doivent faire face aux multiples défis qu'implique leur développement. Réussir une formation et opérer un choix professionnel sont ainsi des éléments déterminants pour la suite de leur existence. Or, une consommation abusive d'alcool peut les conduire à négliger ces étapes de leur développement.

- Plus un adolescent est jeune lorsqu'il commence à boire de l'alcool, plus il/elle risque de développer plus tard une dépendance physique et psychique à l'alcool. Le passage de la consommation abusive d'alcool à l'état de maladie alcoolique peut être de plusieurs années chez l'adulte, mais seulement de quelques mois chez l'enfant et l'adolescent.

Différences entre les genres

En règle générale, l'alcool est plus nocif pour les filles que pour les garçons. Cette différence s'explique de plusieurs manières:

- Le corps d'une fille comporte en moyenne davantage de graisse et moins d'eau que celui d'un garçon. L'alcool est plus facilement soluble dans l'eau que dans la graisse. A poids égal et à quantité égale d'alcool consommée, la concentration d'alcool dans le sang est donc généralement plus élevée chez les filles que chez les garçons.



**PAS D'
ALCOOL**

- Par ailleurs, les filles disposent d'une quantité moindre d'enzymes contribuant à l'élimination de l'alcool qui se trouve ainsi ralentie.
- Le poids corporel des femmes étant en règle générale inférieur à celui des hommes, les femmes supportent une quantité moindre d'alcool que les hommes.

L'organisation mondiale pour la Santé recommande:

Les femmes ne devraient pas consommer plus de 20g d'alcool par jour (environ 2 verres standard de bière ou de vin), les hommes ne devraient pas dépasser 30g d'alcool par jour (environ 3 verres standard de bière ou de vin). De plus, pour éviter une accoutumance, il est conseillé de ne pas boire d'alcool 2 à 3 jours par semaine.

Remarque: un verre standard est défini comme contenant 0,25l de bière ou 0,1l de vin.

La loi en réfère à la responsabilité des adultes

Les enfants et les jeunes se réfèrent aux adultes pour évoluer dans la vie et ils découvrent aussi que l'alcool fait partie du quotidien. Tout dans leur environnement leur rappelle que l'alcool joue un rôle dans notre société : dans la famille, à la télévision, dans la publicité, dans les restaurants et les cafés, sur les affiches publicitaires, lors des fêtes, ...



AUX MOINS DE 16 ANS: nous nous y engageons!



Les responsables des lieux où sont servies et vendues des boissons alcooliques,

comme les bistrotts, cafés et discothèques, les supermarchés et les stations-service, etc. ainsi que les organisateurs de fêtes et d'autres manifestations se doivent de prendre conscience de leur responsabilité en tant qu'adultes.

- Leurs employés (vendeurs, serveurs,...) doivent avoir des consignes claires (ne pas servir ni vendre d'alcool aux moins de 16 ans !).
- Ces consignes doivent être affichées aux caisses, dans les rayons, au comptoir,....
- Ces consignes doivent aussi leur servir, afin de pouvoir réagir lorsqu'un jeune tente d'acheter ou de se faire servir de l'alcool.
- N'oublions pas que les adultes en général portent une responsabilité à l'égard des jeunes, en particulier dans leur fonction d'exemple.

Vous organisez une fête, prévoyez une manifestation, créez un événement ?

Le CePT met à votre disposition un manuel pour vous guider dans les mesures essentielles à respecter et à faire respecter la consommation d'alcool chez les jeunes.



Editeurs :

Centre de prévention des toxicomanies (CePT)

et

Ministère de la Santé

Direction de la Santé

Division de la Médecine Préventive

Pour plus d'informations :

Centre de prévention des toxicomanies (CePT)

8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Tel. : 49.77. 77-1

Fax: 40.89. 93

E-mail: info@cept.lu

Homepage: www.cept.lu

Mai 2007

